Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 38 (1924)

Heft: 3

Artikel: Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère, de ses bannières,

châtellenies, bailliages et communes [suite]

Autor: Dubois, Fred.-Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746518

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Als dann die Städte anfingen, aus ihren alten Siegeln sich Wappen zu bilden, war das alte Wappen Kiburg längst der Vergessenheit anheimgefallen. Ihre Tingirung schloss sich dem allein noch bekannten jungen Wappen an, umsomehr, da dieses unter den österreichischen Besitzwappen weiter erschien. Umgekehrt ergiebt sich daraus auch, dass diese Stadtwappen zur Zeit der alten Grafschaft und auch kurz nach ihrem Untergang noch nicht bestanden; wie sie denn auch vor der Mitte des 15. Jahrhunderts nicht nachzuweisen sind.

Corrigendum: Durch ein unliebsames Versehen sind in Heft 2 dieses Jahrgangs die Fig. 55 und 56 miteinander vertauscht worden. Das Wappen mit dem Löwen ist Reinach und muss Fig. 56 sein; das mit Stern und Löwe ist Seen und soll Fig. 55 sein. Der Leser wird gebeten die Angaben unter den Illustrationen dadurch richtig zu stellen, dass er auf S. 56 «Fig. 55 » ändert in «Fig. 56 », und auf S. 57 «Fig. 56 » ändert in «Fig. 55 ».

Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère, de ses bannières, châtellenies, bailliages et communes

par Fred.-Th. Dubois. (Suite)

Communes

Gessenay. Cette commune est la première du comté de Gruyère qui fit usage d'un sceau. Elle obtint ce droit du comte François de Gruyère, moyennant

une forte contribution, en 1448. Le document par lequel ce droit lui est accordé, daté du 3 décembre, contient l'indication suivante: « Demnach so ver hängen wir, dass die Landlüt von Sanen von dishin ein eigen Insigel mögen han, nemlich die Kreyen uff dreyen Bergen, nach dem und denn der Landlüten von Sanen paner unser zeichen jedahar gesin ist ». ¹

Gessenay se fit graver un grand et un petit sceau, peu après en avoir obtenu le droit, et nous les voyons figurer sur des actes dès les années 1450 et 1454: Le premier (fig. 134) porte l'inscription :



Fig. 134.

¹ L'original de ce document est conservé aux archives de Gessenay et nous devons la copie de ce passage à l'obligeance de M. Robert Marti-Wehren, à Berne.

Sigillum * maius * patrie * de * Sanen * et le second (fig. 136) : Sigillum * minus * patrie * de Sanen. 1



Fig. 135.

Bannière donnée à communauté de Gessenay par le Pape Jules II en 1512.

Il existe encore un troisième sceau (fig. 137) qui nous semble un peu postérieur aux deux précédents. Il porte l'inscription : Sigissum : patrie de : Sanen.



Fig. 136

Fig. 137.

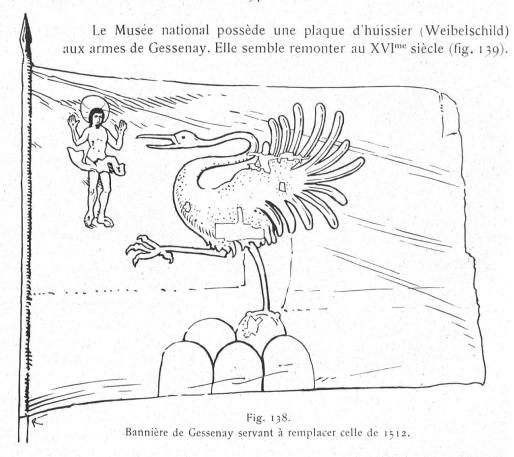
Nous connaissons encore un grand et un petit sceau de cette commune, du XVIII^{me} siècle.

Les armes de Gessenay portent : de gueules à la grue essorante d'argent becquée, membrée et armée d'or, posée sur un mont à trois coupeaux d'argent.

Les monts d'argent rappellent sans doute que la commune s'étend jusqu'aux cimes neigeuses du Wildhorn à

l'Oldenhorn, et c'est sur un champ de bataille, en Italie, que les guerriers de Gessenay acquirent le droit de porter la grue au bec et aux pieds d'or.

¹ Nous devons ces trois sceaux à l'obligeance de M. D.-L. Galbreath, qui les a moulés et dessinés.



Comme alliée de Berne, la communauté de Gessenay, leva en 1512, un contingent fort de 34 hommes, qui accompagna les Bernois dans les guerres d'Italie.

En récompense du secours apporté en cette occasion au St-Siège, elle reçut du pape Jules II, ainsi que les Cantons et leurs alliés, une bannière à ses armes, Cette bannière, déposée actuellement par la commune au Musée de Berne, mesure 173 centimètres de hauteur sur 153 centimètres de largeur. (Fig. 135.) Elle porte sur fond rouge la grue d'argent qui, par concession spéciale du pape, porte ici le bec, les pieds et les jambes d'or. La grue est soutenue d'un mont à trois coupeaux d'argent, posé lui-même sur un sol orné de fleurs. Comme les autres bannières accordées par Jules II aux Confédérés, celle de Gessenay est ornée dans sa partie supérieure, près de la hampe, d'une



Fig. 139. Plaque d'huissier du XVIº siècle aux armes de Gessenay.

¹ Ce drapeau a été publié par Alf. Zesiger, Das Juliuspanner von Saanen dans les Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde, l. Jahrgang. 1905, p. 99.



Fig. 140. Drapeau du contingent de Gessenay, XVIIIe siècle.

image sainte, brodée par application, encadrée d'or et représentant le corps du Christ avec les cinq plaies.

La bannière est encadrée d'un double filet entre lesquels court l'inscription: BAN PATRIE SANE ISIGIA 9STA ASE APO (F)!GU XPI DECORRATU. qui doit se lire: Banerium Patriae Sanensis insignia constantie a sede apostolica figura Christi deccoratum. Ce qui indique bien que cette bannière a été amplifiée par le pape par l'adjonction de l'image du Christ.

Le Musée de Berne possède aussi la lettre de concession dressée à ce propos par le cardinal Matthieu Schinner devant Alexandrie en Piémont.

Il est probable que c'est pour préserver l'original, comme cela a été fait par Berne, Zurich et Soleure,

que Gessenay a fait confectionner une copie de cette bannière. Nous reproduisons

ici cette copie, qui est également conservée au Musée de Berne. (Fig. 138.)

Outre ces deux antiques bannières Gessenay en possède de plus récentes. La première (fig. 142) semble remonter au milieu du XVIe siècle. Elle est d'un dessin assez naïf. A noter que le bec de la grue est jaune et les trois monts blancs. La seconde bannière date de 1600 environ (fig. 141). Ici la grue n'est pas sur trois mais sur cinq monts blancs. La troisième bannière doit remonter au commencement du XVIIIme siècle (fig. 140). Elle est flammée rouge et bleu, couleurs de la livrée de Gessenay, avec la grande croix blanche



Fig. 141. Drapeau de Gessenay de 1600 environ.

chargée au centre d'un écu aux armes de Gessenay. A noter que la grue a

¹ Berner Kunsddenkmäler IV, Nº 88.

le bec et les pattes jaunes, par contre nous trouvons ici les trois monts verts. Enfin signalons encore un petit fanion de cavalerie de 1702 à 1750 environ, dont

la grue sur trois monts, est d'un très bon dessin (fig. 142).



Fig. 142. Bannière de Gessenay du milieu du XVIº siècle,

Ces quatre drapeaux sont conservés aux archives de Gessenay. Ils nous ont été signalés par M. Robert Marti-Wehren, instituteur à Berne, qui a eu l'obligeance de nous en communiquer les photographies que nous avons reproduites ici.





Fig. 143. Fanion de cavalerie du XVIIIº siècle.

Miscellanea

Enseigne armoriée. — Nombre d'armoiries bourgeoises ont pour origine des enseignes d'auberge.

Les enseignes portant des armoiries autres que celles d'Etats ou de Communes sont plus rares, M. le D^r René Meylan en a reproduit une dans les *Archives* de 1920 (page 144).

Voici un autre exemple, consigné dans un contrat du 31 mai 1776, reçu par M Jean-Louis Duby, notaire à Genève: Noble Jean-Daniel de Turrettin, Seigneur de Turrettin, amodie à honorable Pierre Duboule, communier de Penay, la gabelle et le droit de tenir logis sur le fief et juridication dudit Seigneur, pour quatre ans, et pour le prix de deux bons chapons gras, à délivrer au Seigneur aux fêtes de Noël de chaque année, et en outre sous la condition pour l'amodiataire « de faire établir une enseigne au-devant de sa maison, où seront peintes les armes de Turrettin, laquelle enseigne appartiendra audit Seigneur de Turrettin », etc.

Combien de temps cette enseigne subsista-t-elle? On l'ignore; elle dut disparaître au plus tard à la révolution, car les citoyens français de Vernier, qui, en décembre 1794, méditaient « avec la généreuse fureur d'un peuple libre », de raser les fourches patibulaires du fief de Turrettin n'auraient pas laissé subsister un emblème aussi contraire à la « sainte cause de l'Egalité ».

Wappenbuch von Aurelian zur Gilgen. — Zweck dieser Zeilen ist die Geschichtsfreunde und Heraldiker auf ein prächtiges Werk aufmerksam zu machen, welches sich in der reichhaltigen waadtländischen Kantonsbibliothek zu Lausanne befindet, unter: F 637 — zur Gilgen (Aurelian); Armes des familles bourgeoises de Lucerne, avant et après la bataille de Sempach (1386) ou qui demeuraient à Lucerne. (mrs. 1673-1718, 1 vol. in folio) ein Folioband von 500 Seiten (20×32 cm.) in Ledereinband mit dem Ex-libris des berühmten Historikers Frédé-